



ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT MARNE DE FOOTBALL

-

APPEL A CANDIDATURE

L'élection du Comité de Direction du District Marne de Football aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2020.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert à **partir du 7 septembre 2020 jusqu'au 22 octobre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : **8 rue Henri Dunant, CS 70042, 51202 Épernay Cedex, District Marne de Football**

=> en notifiant sur l'enveloppe : « **À l'attention du Directeur** » et « **Candidature à l'élection du Comité Directeur du District Marne** »

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District,

- l'élection a lieu au scrutin plurinominal.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire suivant :



ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT MARNE DE FOOTBALL

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 NOVEMBRE 2020

DECLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

A remplir et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 22 octobre 2020 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.

Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Candidature à l'élection du Comité Directeur du District Marne ».

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Numéro de licencié :

(si licencié membre individuel, joindre un justificatif)

• Déclare me porter candidat à l'élection du Comité Directeur du District Marne de Football,

➤ le cas échéant, déclare me présenter au titre suivant (cocher la case idoine) :

- arbitre
- éducateur
- femme
- médecin
- autre :

• Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet
. d'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,
. d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,
qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à le

Signature :

Rappel : tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts du District.

Par ailleurs, doivent être joints à la déclaration de candidature :

- Une copie d'une pièce d'identité du candidat,
- Le cas échéant, tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité.